

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 février 2020 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame SIMON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LAURENT qui est absent a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Madame DESBOIS est absente.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 08/01/2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 19/02/2020 et les informations données sont les suivantes.

### **COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Dans la section Fonctionnement :

Dépenses : 674.856,27 €	}	excédent : 127.819,80 €
Recettes : 802.676,07 €		

Dans la section d'Investissement :

Dépenses : 345.644,54 €	}	déficit : 53.163,04 €
Recettes : 292.481,50 €		

Les comptes administratif et de gestion recensent les mêmes données chiffrées, tout est donc en adéquation.

Avis du conseil : avis favorable

### **CHEMINS RURAUX « LES BOUERS »**

Madame de la Cotardière Maïté et Monsieur de Corail Jacques demandent à acquérir le chemin communal qui jouxte leurs parcelles au lieu-dit « Les Bouers ; ce chemin ne dessert que des parcelles leur appartenant.

De plus, leur propriété est traversée par un autre chemin rural qui est mitoyen avec la commune d'Ardentes. Ils demandent pour ce dernier la possibilité de déplacer son tracé afin qu'il borde les dites parcelles et non les traverse.

Tous les frais engendrés par ces projets seraient à la charge des demandeurs et non de la commune (géomètre, enquête publique ...).

Pour le chemin mitoyen avec la commune d'Ardentes, sa modification de tracé ne sera acceptée qu'après accord total entre les 2 collectivités.

Le prix de vente pour le chemin à céder sera rediscuté après avis de France Domaine.

Avis du conseil : accord de principe pour la modification du tracé d'un chemin et cession de l'autre chemin.

### **VIDEO-PROTECTION**

Une proposition de marché public pour l'achat de matériel de vidéo-protection a été faite aux communes membres de Châteauroux Métropole par l'agglomération.

Le conseil municipal lors de la précédente réunion avait donné un avis favorable pour y adhérer.

Monsieur le Maire a demandé à l'EPCI s'il serait envisageable d'y intégrer en plus du matériel, l'installation et l'assistance.

Les services de Châteauroux Métropole proposeront cette option lors du prochain conseil communautaire du mois de mai.

Il est rappelé que le visionnage des vidéos n'est possible que par les personnes assermentées et sur demande de la justice, l'éclairage public éteint la nuit ne gênera en rien l'utilisation des vidéos puisque l'infra-rouge est performant.

### **INDEMNITE DES ELUS**

Monsieur le Maire explique que la loi du 29/12/2019 revalorise l'indemnité des élus (maires et adjoints) des communes de notre strate (environ 30 %).

Celle-ci est obligatoire à moins que Monsieur le Maire demande au conseil de ne pas la mettre en application ; ce qui est le cas. Cette décision est valable jusqu'à la fin du mandat en cours.

Avis du conseil : accord pour ne pas augmenter l'indemnité des élus sur demande de Monsieur le Maire.

### **PLATE-FORME DE STOCKAGE**

Châteauroux Métropole a déposé un dossier de demande d'enregistrement relative à une plate-forme de stockage et de valorisation de déchets verts et de bois située rue Lafayette sur le territoire de la commune de Diors.

Compte tenu de la proximité de la commune d'Etretchet avec le projet, le conseil municipal doit donner un avis sur le dossier.

Avis du conseil : avis favorable.

### **SUBVENTION « FONDS PATRIMOINE »**

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, un dossier au titre de la DETR 2020 a été déposé pour les travaux de confortement de l'église.

Le département est susceptible également de subventionner les travaux avec le « Fonds Patrimoine ».

Décision du conseil : dépôt d'un dossier « Fonds Patrimoine » pour une subvention de 30 % du montant HT des travaux.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFOS**

- remerciements : suite au décès de Monsieur André Robert, sa famille remercie le conseil pour l'achat de fleurs

- recensement : le recensement s'est terminé le 15/02/2020, dans l'ensemble la collecte s'est bien déroulée en dehors de quelques administrés qui ont mal reçu les agents. La population devrait être ~ 1.020 habitants.

- qualité de l'eau : Madame Dubreuil indique avoir lu dans le journal que les résultats sur la qualité de l'eau n'étaient pas bons pour la commune. Elle demande ce qu'il en est.

Réponse : le conseil n'est pas compétent pour donner une réponse, il faut demander à l'ARS. De plus, la compétence « eau potable » est une compétence transférée obligatoire à Châteauroux Métropole.

- logement 2 bis rue Sully : Monsieur le Maire a été sollicité pour éventuellement louer le logement communal T2 pour 2-3 mois à compter du mois d'avril par un habitant d'Ardentes puis pour ~ 2 ans à compter du mois d'août par une autre personne.

Les 2 visites ont lieu le samedi 21/02. Le dépôt ou non des demandes sera donné par la suite au conseil.

- déchets verts : Madame Dubreuil demande quelle économie a été réalisée suite à la fermeture de l'espace « déchets verts » sur la commune.

Réponse : facture divisée par 2 puisque la déchetterie est ouverte 6 mois (soit environ 4.000 € tel que cela avait été prévu).

- cantine : Mademoiselle Blain rencontre, avec la cantinière et l'agent responsable, une diététicienne le 26/02, pour revoir le plan alimentaire et donner des pistes pour les repas végétariens. Pour information, c'est elle qui coordonne les repas pour la commune du Poinçonnet.

- location des salles : Monsieur Roux demande des explications suite à la réception par les présidents d'associations d'une feuille pour la demande de prêt des salles communales.

Les discussions portent essentiellement sur le matériel proposé en prêt. Il s'avère que certains appartiennent à des associations et non à la commune ; il convient de revoir le document. Par ailleurs, il a été parfois constaté que les salles ne sont pas rendues dans un état de propreté convenable, il est donc décidé, comme pour les particuliers, de mettre en place un état des lieux entrant et sortant.

Comme plusieurs conseillers n'ont pas eu connaissance de ce document, il va être envoyé à tous avant une validation et diffusion aux associations.

-il est rapporté que le gymnase reste parfois allumé la nuit.

La séance est levée 20h30.